



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-douzième réunion directive

Genève, 17-21 octobre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Débat de haut niveau : Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents.
3. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
4. L'investissement au service du développement : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable.
5. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises.
6. Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.
7. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
8. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
10. Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif.
11. Questions diverses.
12. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-douzième réunion directive.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour

1. À sa soixante-neuvième session, le 1^{er} juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième réunion directive, reproduit à la section I.

Point 2

Débat de haut niveau : Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents

2. À sa soixante-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a décidé de reporter à sa soixante-douzième réunion directive le débat de haut niveau, dont il a également approuvé le thème: « Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents ».

Documentation présentée au cours de la session

Point 3

Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

3. Les débats que le Conseil du commerce et du développement tiendra au titre de ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'examiner le *Rapport sur le commerce et le développement 2022*, intitulé « Perspectives de développement dans un monde fracturé – Problèmes mondiaux et solutions régionales ».

4. On trouvera dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2022* une analyse des principaux problèmes auxquels l'économie mondiale fait face en raison d'une multitude de crises et de conflits. Ce document porte notamment sur les grands axes de l'intégration régionale et les résultats obtenus à ce jour en la matière. Selon le rapport, des déséquilibres macroéconomiques structurels compromettent les progrès des pays en développement sur la voie d'un développement inclusif et durable. De ce fait, les initiatives récentes de régionalisation n'ont, dans l'ensemble, pas encore porté leurs fruits dans les pays participants du Sud. En se fondant sur l'analyse de l'intégration régionale en matière de commerce, du financement du développement et du comportement financier des entreprises mondiales, les auteurs du *Rapport sur le commerce et le développement 2022* montrent que les initiatives régionales ne sauraient remplacer un système multilatéral approprié, bien qu'elles contribuent à alléger certaines contraintes réelles.

Documentation

UNCTAD/TDR/2022 et aperçu général

Rapport sur le commerce et le développement 2022 : Perspectives de développement dans un monde fracturé – Problèmes mondiaux et solutions régionales

Point 4

L'investissement au service du développement : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable

5. Les réformes de la fiscalité internationale actuellement menées dans le cadre du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Vingt visent à dissuader les multinationales de transférer leurs bénéfices vers des pays à fiscalité réduite et à diminuer la concurrence entre les pays. Aucun pays ne peut se permettre de ne pas appliquer ces réformes, car elles auront de profondes répercussions sur les investissements internationaux et le développement durable et pourraient accroître sensiblement les recettes fiscales des pays en développement, et renforcer la capacité de ces pays à attirer l'investissement. Cependant, ces avantages ne vont pas de soi et des difficultés sont à prévoir.

6. Les réformes de la fiscalité internationale auront des conséquences notables au niveau national pour les responsables de l'élaboration des politiques d'investissement et les institutions de promotion de l'investissement, qui devront adapter leur panoplie habituelle de mesures. Les mesures d'incitation fiscale sont souvent utilisées pour attirer l'investissement et font partie des arguments mis en avant par la plupart des zones économiques spéciales. Les décideurs internationaux chargés des politiques d'investissement et les parties à la négociation d'accords internationaux d'investissement devront également tenir compte des contraintes que les engagements pris dans le cadre de ces accords risquent de faire peser sur l'application des principales dispositions des réformes. Ces réformes auront des incidences stratégiques majeures sur les politiques d'investissement et pourraient entraver encore davantage l'action des pays en développement désireux d'attirer l'investissement au service de leur développement, notamment les plus vulnérables d'entre eux.

7. Les analyses, conclusions et propositions qui figurent dans l'édition 2022 du Rapport sur l'investissement dans le monde, consacrée aux réformes de la fiscalité internationale et au développement durable (*World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment*), seront présentées à la réunion. On trouve dans ce rapport une analyse des effets des réformes de la fiscalité internationale sur les politiques d'investissement, en particulier dans les pays usant de mesures d'incitation fiscale ou ayant créé des zones économiques spéciales. Les décideurs y trouveront des informations leur permettant de comprendre les nouvelles règles fiscales complexes et d'adapter leurs stratégies d'investissement. Après la présentation du rapport, d'éminents intervenants exposeront leur point de vue sur le sujet, après quoi un débat ouvert aura lieu.

8. En outre, les débats seront l'occasion pour le secrétariat de rendre compte des dernières tendances et de l'évolution des politiques en matière d'investissement étranger direct.

Documentation

UNCTAD/WIR/2022 et aperçu général *World Investment Report 2022: International Tax Reforms and Sustainable Investment*

Point 5

Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises

9. Au titre de ce point, le Conseil examinera le *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*, intitulé *Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises*. L'Afrique est l'une des régions les moins diversifiées du monde. Les produits de base représentent plus de 60 % des exportations de marchandises dans 45 des 54 pays africains, ce qui les expose à des difficultés considérables en cas d'effondrement du cours des produits de base et grève les perspectives de croissance et de développement inclusifs du

continent. Le rapport montre que le fait de négliger le rôle potentiellement transformateur des services à forte intensité de connaissances, tels que les services liés aux technologies de l'information et de la communication et les services financiers, est l'une des principales raisons pour lesquelles l'Afrique peine encore à diversifier ses exportations. Il est essentiel de lever les obstacles au commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine pour que ceux-ci puissent jouer leur rôle transformateur en accroissant la diversité et la complexité des produits africains. Il est recommandé dans le rapport de mettre en place des politiques assurant un accès plus inclusif aux technologies de financement novatrices, notamment pour les petites et moyennes entreprises, afin que les stratégies de diversification des exportations portent leurs fruits. S'ils veulent diversifier leur économie en progressant dans les chaînes de valeur et faire de la Zone de libre-échange continentale un vecteur de croissance, les pays africains doivent impérativement développer les services à forte intensité de connaissances pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé.

Documentation

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2022 *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises*

TD/B/EX(72)/4 Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises – Aperçu général

Point 6

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés

10. Au titre de ce point, le Conseil examinera le rapport sur les activités menées par la CNUCED entre le deuxième trimestre de 2020 et le deuxième trimestre de 2022, compte tenu des difficultés engendrées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)¹. Ce rapport décrit les incidences des travaux de la CNUCED sur le commerce et le développement dans les pays les moins avancés. On y trouve également des leçons tirées de l'expérience et des recommandations sur la voie à suivre. Les activités sont présentées au regard des trois domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus intergouvernemental et l'assistance technique.

Documentation

TD/B/EX(72)/3 Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés

¹ Conformément aux paragraphes 153 et 156 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) et à la résolution 75/227 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci invite les acteurs concernés à continuer de mettre en œuvre ce programme. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 (Programme d'action de Doha) a été adopté le 17 mars 2022 par la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et approuvé par l'Assemblée générale le 1^{er} avril 2022.

Point 7**Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

11. Comme les années précédentes, la CNUCED examine dans son rapport sur l'assistance au peuple palestinien l'évolution récente de la situation économique du Territoire palestinien occupé et les grandes questions qui s'y posent. Ce rapport met en lumière l'évolution de la croissance économique et de la composition sectorielle de la production, la faiblesse du marché du travail, la dépendance à l'égard de l'économie de la Puissance occupante et l'expansion des colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, et expose en détail la nature, les origines et les conséquences de la profonde crise budgétaire que connaît ce territoire.

12. Le rapport fournit au Conseil du commerce et du développement des informations à jour sur les activités de coopération technique que la CNUCED a menées récemment et sur celles qu'elle propose de mener dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que sur les difficultés rencontrées par le secrétariat pour les exécuter.

Documentation

TD/B/EX(72)/2

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé

Point 8**Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

13. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-quatrième session.

Documentation

TD/B/WP/319

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-quatrième session

Point 9**Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement**

14. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième réunion directive.

*Documentation présentée au cours de la session***Point 10****Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif**

15. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, la Présidente de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Le Conseil sera invité à désigner les membres de l'Organe consultatif pour 2022, sur la base des recommandations des groupes régionaux.

Point 11
Questions diverses

Point 12
Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-douzième réunion directive
